

## Postes pour la rentrée 2020 : aggravation de l'austérité

Un objectif central : récupérer l'argent public dans le cadre de CAP 22

Les moyens en personnels de la rentrée 2020 présentés lors du Comité technique ministériel du 18 décembre s'inscrivent dans le cadre fixé par le rapport CAP 2022 commandé par le gouvernement.

Ce rapport, dont un des auteurs est Jean-François Cirelli, président du fonds de pension BlackRock en France, récemment décoré de la légion d'honneur, contient toutes les réformes en cours, de la loi de la transformation de la fonction publique à la réforme des retraites.

D'après ce texte, le poids des dépenses publiques ne laisserait pas « *les marges de manœuvre nécessaires pour répondre à une nouvelle crise économique* ». Il est donc préconisé des « *économies substantielles* ». Dans le viseur : les retraites et la santé notamment.

Le rapport préconise aussi de « *donner de la souplesse en matière de recrutement (...) en passant d'un pilotage des effectifs (...) à un pilotage par la masse salariale* ». L'objectif est ainsi clairement affiché : la réduction des dépenses salariales. Et le ministre ose promettre une revalorisation ?

## La rentrée 2020 : un nouveau coup de hache dans les effectifs

Dans le premier degré, l'effectif des élèves est en baisse par rapport aux années précédentes mais il reste élevé avec 6 750 250 en 2019 contre 6 382 400 en 1997 et 6 664 300 en 2010. Dans le second degré, le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter depuis 2010. Il culminera à 5 700 000 élèves en 2020, ce qui est sans précédent depuis 1997.

En 1995, l'Education nationale comptait, en tout, 1 244 825 personnels. En 2010, nous étions 1 176 538. En 2019, nous sommes 1 145 300.

Dans le secondaire, il y aura 440 postes en moins à la rentrée 2020 tandis que depuis 2018, 5140 postes ont été supprimés. Cette suppression serait, en grande partie, compensée par les heures supplémentaires. Là encore, c'est CAP 22 : l'augmentation du temps de travail pour supprimer des postes.

21 académies perdent des postes : Nancy-Metz (-118), Dijon (-111), Lille (-105), Amiens (-96), Rennes (-87), Paris et Caen (-78), Reims et Nantes (-70), Rouen (-67), Orléans-Tours (-60) Guadeloupe (-56), la Réunion (-55), la Martinique (-51) la, Besançon (-29), Toulouse (-14), Strasbourg (-11), Nice (-10), Clermont-Ferrand (-6), Limoges (-4), Corse (-2).

400 postes d'administratifs ont été supprimés en 2019. Le ministre n'annonce aucune suppression de postes mais, par redéploiement des moyens au nom des « *contraintes spécifiques des académies* », 13 académies perdent des postes dont Lille (-17), Nancy-Metz (-16), Reims (-9), Dijon (-7), Clermont-Ferrand (-6), Limoges (-5), Strasbourg (-2), Amiens et Besançon (-4), Martinique (-4), Paris, Poitiers et Guadeloupe (-2).

## Premier degré : création de postes en trompe l'œil

Le ministre communique sur les moyens supplémentaires alloués au premier degré, notamment pour le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire. 440 postes sont créés quand 440 postes sont supprimés dans le second degré. A la rentrée précédente, 2 325 postes avaient été créés. 14 académies perdent des postes. Là aussi, un redéploiement est organisé afin de « *mieux répondre à la diversité des territoires* ». C'est aussi cela, la territorialisation de l'Education nationale.

Les retraites, les statuts, tout devrait s'adapter à une logique budgétaire privant l'Ecole républicaine des moyens élémentaires de fonctionnement.

Dans cette situation, le gouvernement ne nous laisse pas d'autre choix que la mobilisation.

**C'est maintenant, tous ensemble, que nous pouvons gagner. La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir en AG pour décider la poursuite de la grève.**

Montreuil le 8 janvier 2020